

Le mardi 12 Janvier 2025

## Rapport d'activité du Comité Départemental de Tourisme Equestre du Pas de Calais

Période d'activité Septembre 2023 / Aout 2024

Pour faire vivre le CDTE nous avons trois types de réunions :

**Réunions de comité** ayant pour but de fixer la feuille de route, de faire un point sur l'avancement des travaux, un point sur le niveau de la trésorerie, décider des dossiers de subvention à réaliser et projet à mettre en œuvre.

Cette année il y a eu une particularité où plusieurs réunions se sont tenues de façon informelle lors de rallye ce qui atteste une présence sur le terrain des membres du comité.

**Réunions de bureau** pour la mise en forme des dossiers en concordance avec les décisions issues des réflexions du comité. Les dossiers sont fastidieux à remplir et un bilan est demandé à chaque fin d'année avec les explications et justificatifs à fournir. Faire le point sur l'organisation du rallye avec les responsables de la base d'Olhain. Ce rallye est de la compétence du CDTE depuis X années.

### **Réunions avec nos partenaires :**

Angres où se trouve le CDOS pour la représentation de notre comité aux travaux du CDESI (**Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires**) qui est en rapport avec les sports d'extérieur et le développement des itinéraires. Beaucoup de réunions se font en Visio conférences ce qui fait perdre la convivialité et les rapports humains.

Nous avons des réunions avec le Service Aménagement Espaces Naturels et Itinéraire du département, concernant les statuts des chemins et sur l'avancée des PDIPR.

Avec le CDE (Comité Départemental D'équitation) pour ses réunions de comité. Je rappelle que le président du CDTE doit être obligatoirement élu au CDE.

Concernant le CRTE et suivant les statuts le président est convié aux réunions du comité régional du tourisme équestre ce qui permet des relations directes et des informations de l'activité du tourisme équestre sur la région.

Le comité départemental est correspondant terrain concernant SURICATE, suricate permet de signaler les problèmes que vous rencontrez quand vous pratiquez, de ce fait notre mission est de s'assurer que les actions prévues sont bien mises en œuvre. Pour animer cette action nous avons remis à jour la liste des délégués locaux et réuni ceux-ci pour leur expliquer leur mission et rôle de leurs actions à mener.

Pour la Fédération Française de tourisme nous avons des contacts réguliers et nous avons toujours le sentiment que la région des hauts de France et en particulier le département du Pas de Calais est connu pour son travail réalisé sur le terrain et de son dynamisme.

## **Manifestations 2024**

D'un point de vue calendrier, des formations sur les brevets équins ont eu lieu : Secourisme équin, Galops de pleine nature, stage de topographie, recyclage et formation de baliseurs

Concernant les rallyes le calendrier 2024 a été réalisé avec un bon taux de participation.

Le rallye du pays de la faïence avec le label de grand régional.

Le rallye d'Olhain a eu lieu avec la même particularité du passage de galop de pleine nature et validation du carnet de randonnée pour les cavaliers qui ont candidaté pour ces actions

## **Activités 2024**

Concernant les PDIPR (plan départemental d'itinéraire et de randonnée) un travail de reconnaissance des modifications de tracé implique de nombreux déplacements sur le terrain qui est fait par des cavaliers du CDTE 62 et merci à eux.

Un gros travail administratif pour la réalisation du calendrier, de la lettre d'information la préparation de l'AG. Pour information début d'année environ 1500 courriers (Soit 3 ramettes de papier pour la lettre d'information) ont été envoyés.


Pour le site internet après la prise en main le site du [cdte62.ffe.com](http://cdte62.ffe.com) celui-ci est renseigné notamment pour les itinéraires. En particulier pour tout ce qui est du topoguide, n'hésitez pas à le consulter pour être informé concernant les dernières NEWS.

## **Communication**

- Escapade 62 est une application, qui propose une sélection d'activités de pleine nature et de découverte du territoire, destinée aux organisateurs de manifestation. Cette diffusion se trouve sur l'application escapade du département.
- La période du 05 avril au 04 mai 2025 est le mois des sports de nature. J'invite les organisateurs à inscrire leur manifestation qui se déroule durant cette période.

Toutes ces communications nous permettent d'être visible sur le territoire et de ce fait de défendre aux mieux nos intérêts de ce fait n'hésitez à vous inscrire sur ces deux thèmes d'informations.

Le secrétaire



Luc DUBARRE